

CS_23.10.2024_033 – FINANCES – Acquisition véhicule CLIO

PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE

COMITÉ SYNDICAL du 23 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois octobre à 18h30, le Comité syndical dûment convoqué le seize octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Concoret, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Mme Gaëlle STRICOT, Christelle MARCY, Mrs Didier HURTEBIZE, Pierrick LELIEVRE, Alain de Chabannes délégués titulaires.

Mmes Marie-Hélène HERRY, Sylvie CHEDALEUX, Mr Tony GUYOT, délégués suppléants.

Ploërmel Communauté : Mmes Maryannick LE DEVEHAT, Hania RENAUDIE, Mrs Ronan COIGNARD, délégués titulaires, Mr Jean-Charles SENTIER délégué suppléant.

Mr Nicolas JAGOUDET, Maire de Josselin.

Membres du Comité absents ou excusés :

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Mmes Sylvie HOURMAND, Gwen GUILLERME, déléguées suppléantes.

Ploërmel Communauté : Mme Marie-Noëlle AMIOT, Mr Joël LEMAZURIER, délégués titulaires, Mme Florence PRUNET, Mrs Pierre-Jean JARNO, Kévin ARGENTIN, Michel GORTAIS, délégués suppléants.

Personnes publiques associées présentes :

Mr Michel BESSONNEAU.

Personnes publiques associées excusées :

Mr Paul MOLAC, Muriel JOURDA.

Secrétaire de séance : Mme Maryannick LE DEVEHAT.

OBJET : FINANCES – Acquisition d'un véhicule de services - CLIO

Mme La Présidente informe qu'en raison des nouvelles missions afférentes au PETR : filière bois et Patrimoines, et afin de seconder la voiture louée, il convient d'acquérir un nouveau véhicule afin d'assurer les déplacements des agents sur le territoire pour les besoins des services.

Le garage Renault de Ploërmel a fait une proposition au prix de 11 474.38 € concernant le véhicule CLIO, actuellement loué et 250 € de frais de carte grise.

.../...



Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel
- Cœur de Bretagne, à l'unanimité, DÉCIDE

- **DÉCIDE** l'acquisition du véhicule Renault Clio, immatriculé GA-320-DK pour la somme de 11 448.16 € et 250 € de frais de carte grise.
- **AUTORISE** La Présidente à signer tous les documents se rapportant à cet achat.

Pour extrait conforme, le 23 octobre 2024

La Présidente,

Gaëlle STRICOT

**PETR
PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE**



PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE

COMITÉ SYNDICAL du 23 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois octobre à 18h30, le Comité syndical dûment convoqué le seize octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Concoret, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Mme Gaëlle STRICOT, Christelle MARCY, Mrs Didier HURTEBIZE, Pierrick LELIEVRE, Alain de Chabannes délégués titulaires.

Mmes Marie-Hélène HERRY, Sylvie CHEDALEUX, Mr Tony GUYOT, délégués suppléants.

Ploërmel Communauté : Mmes Maryannick LE DEVEHAT, Hania RENAUDIE, Mrs Ronan COIGNARD, délégués titulaires, Mr Jean-Charles SENTIER délégué suppléant.

Mr Nicolas JAGOUDET, Maire de Josselin.

Membres du Comité absents ou excusés :

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Mmes Sylvie HOURMAND, Gwen GUILLERME, déléguées suppléantes.

Ploërmel Communauté : Mme Marie-Noëlle AMIOT, Mr Joël LEMAZURIER, délégués titulaires, Mme Florence PRUNET, Mrs Pierre-Jean JARNO, Kévin ARGENTIN, Michel GORTAIS, délégués suppléants.

Personnes publiques associées présentes :

Mr Michel BESSONNEAU.

Personnes publiques associées excusées :

Mr Paul MOLAC, Muriel JOURDA.

Secrétaire de séance : Mme Maryannick LE DEVEHAT.

OBJET : FINANCES – Décision modificative n°01

Madame la Présidente informe que lors du vote du budget primitif, au chapitre 65, la somme de 21 000 € avait été prévue. Cependant et suite à des achats de licences annuelles auprès de prestataires, il manque des crédits pour terminer l'exercice 2024.

Il est proposé de voter la décision modificative suivante :

Chapitre 011 – Article 6184 : - 5000 €

Chapitre 65 – Article 65311 : + 5 000€

.../...



Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel
- Cœur de Bretagne, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** la Présidente à signer les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme, le 23 octobre 2024

La Présidente,

Gaëlle STRICOT

**PETR
PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE**



CS_23.10.2024_035 – RH – Convention MAD Patrimoines

PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE

COMITÉ SYNDICAL du 23 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois octobre à 18h30, le Comité syndical dûment convoqué le seize octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Concoret, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Mme Gaëlle STRICOT, Christelle MARCY, Mrs Didier HURTEBIZE, Pierrick LELIEVRE, Alain de Chabannes délégués titulaires.

Mmes Marie-Hélène HERRY, Sylvie CHEDALEUX, Mr Tony GUYOT, délégués suppléants.

Ploërmel Communauté : Mmes Maryannick LE DEVEHAT, Hania RENAUDIE, Mrs Ronan COIGNARD, délégués titulaires, Mr Jean-Charles SENTIER délégué suppléant.

Mr Nicolas JAGOUDET, Maire de Josselin.

Membres du Comité absents ou excusés :

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Mmes Sylvie HOURMAND, Gwen GUILLERME, déléguées suppléantes.

Ploërmel Communauté : Mme Marie-Noëlle AMIOT, Mr Joël LEMAZURIER, délégués titulaires, Mme Florence PRUNET, Mrs Pierre-Jean JARNO, Kévin ARGENTIN, Michel GORTAIS, délégués suppléants.

Personnes publiques associées présentes :

Mr Michel BESSONNEAU.

Personnes publiques associées excusées :

Mr Paul MOLAC, Muriel JOURDA.

Secrétaire de séance : Mme Maryannick LE DEVEHAT.

OBJET : RH – Convention de mise à disposition d'un agent de DOBC auprès du PETR pour la mission Patrimoines

Madame la Présidente, rappelle que le Conseil de Développement du Pays de Ploërmel a initié une démarche d'inventaire sur le territoire afin de recenser les patrimoines matériels et immatériels existants. Cet inventaire constitue une base de données, utilisable d'une part pour la Maison numérique des Patrimoines mais aussi pour alimenter le site Kartenn du Conseil Régional.

Le Conseil de développement s'est rapproché des Présidents des deux communautés de communes constituant le Pays de Ploërmel afin de leur demander :

.../...



La mise en œuvre d'un système numérique intégré aux sites internet des communes, permettant de présenter les éléments principaux des différents types de patrimoines à l'intention des habitants et des touristes.

Le recrutement, solidairement par les deux communautés de communes, d'un chargé de mission pour :

- Conseiller et encourager les bénévoles qui réalisent progressivement l'inventaire dans leur commune.
- Intégrer les informations et photographies transmises par les bénévoles de chaque commune dans le système numérique.
- Transmettre les informations des fiches d'inventaire au service régional d'inventaire du patrimoine. A cet effet, une convention doit être signée entre la Région Bretagne et les deux communautés de communes Oust à Brocéliande Communauté et Ploërmel communauté.

Le pays de Ploërmel a accepté de porter la démarche sur la création de la maison des patrimoines.

Le recrutement a été fait par la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande communauté. et l'agent sera mis à disposition du PETR.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité, DÉCIDE DE :

- **AUTORISER la Présidente' à signer la convention de mise à disposition.**

Pour extrait conforme, le 23 octobre 2024

**PETR
PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE**

La Présidente,
Gaëlle STRICOT



PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE

COMITÉ SYNDICAL du 23 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois octobre à 18h30, le Comité syndical dûment convoqué le seize octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Concoret, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Mme Gaëlle STRICOT, Christelle MARCY, Mrs Didier HURTEBIZE, Pierrick LELIEVRE, Alain de Chabannes délégués titulaires.

Mmes Marie-Hélène HERRY, Sylvie CHEDALEUX, Mr Tony GUYOT, délégués suppléants.

Ploërmel Communauté : Mmes Maryannick LE DEVEHAT, Hania RENAUDIE, Mrs Ronan COIGNARD, délégués titulaires, Mr Jean-Charles SENTIER délégué suppléant.

Mr Nicolas JAGOUDET, Maire de Josselin.

Membres du Comité absents ou excusés :

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Mmes Sylvie HOURMAND, Gwen GUILLERME, déléguées suppléantes.

Ploërmel Communauté : Mme Marie-Noëlle AMIOT, Mr Joël LEMAZURIER, délégués titulaires, Mme Florence PRUNET, Mrs Pierre-Jean JARNO, Kévin ARGENTIN, Michel GORTAIS, délégués suppléants.

Personnes publiques associées présentes :

Mr Michel BESSONNEAU.

Personnes publiques associées excusées :

Mr Paul MOLAC, Muriel JOURDA.

Secrétaire de séance : Mme Maryannick LE DEVEHAT.

OBJET : RH – Contrat de projet – Filière Bois et Territoires

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget principal du PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne adopté par délibération n°07 du 24 janvier 2024,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°36 adoptée le 20 décembre 2017.

.../...



La Présidente propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante :

animer et élaborer un plan d'actions relatif à la structuration de la filière bois et territoires pour une durée de 3 ans (1 an minimum et 6 ans maximum) soit du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2027.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu,

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de Chargé de mission à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35/ 35^{ème}.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique A.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de 518.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité, DÉCIDE DE :

- d'adopter la proposition de la Présidente,
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} octobre 2024.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État
- **AUTORISER la Présidente' à signer les documents s'y référant.**

**PETR
PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE**

Pour extrait conforme, le 23 octobre 2024

La Présidente,

Gaëlle STRICOT



CS_23.10.2024_037 – RH – Création de poste-Assistant Socio-éducatif cl excep

PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE

COMITÉ SYNDICAL du 23 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois octobre à 18h30, le Comité syndical dûment convoqué le seize octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Concoret, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Mme Gaëlle STRICOT, Christelle MARCY, Mrs Didier HURTEBIZE, Pierrick LELIEVRE, Alain de Chabannes délégués titulaires.

Mmes Marie-Hélène HERRY, Sylvie CHEDALEUX, Mr Tony GUYOT, délégués suppléants.

Ploërmel Communauté : Mmes Maryannick LE DEVEHAT, Hania RENAUDIE, Mrs Ronan COIGNARD, délégués titulaires, Mr Jean-Charles SENTIER délégué suppléant.

Mr Nicolas JAGOUDET, Maire de Josselin.

Membres du Comité absents ou excusés :

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Mmes Sylvie HOURMAND, Gwen GUILLERME, déléguées suppléantes.

Ploërmel Communauté : Mme Marie-Noëlle AMIOT, Mr Joël LEMAZURIER, délégués titulaires, Mme Florence PRUNET, Mrs Pierre-Jean JARNO, Kévin ARGENTIN, Michel GORTAIS, délégués suppléants.

Personnes publiques associées présentes :

Mr Michel BESSONNEAU.

Personnes publiques associées excusées :

Mr Paul MOLAC, Muriel JOURDA.

Secrétaire de séance : Mme Maryannick LE DEVEHAT.

OBJET : RH – Création d'un poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

Madame La Présidente rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Mme La Présidente indique qu'un agent du PETR peut, par la voie de l'avancement de grade, prétendre à cet avancement, Elle ajoute que cet emploi correspond au grade d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, (cadre d'emplois des assistant socio-éducatif, filière médico-sociale) et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 28 heures (28/35ème).



Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité, DÉCIDE DE :

- **CRÉER un emploi relevant du grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle appartenant à la filière médicale sociale à raison de 28 heures hebdomadaires,**
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe,
- Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Pour extrait conforme, le 23 octobre 2024

La Présidente,

Gaëlle STRICOT

**PETR
PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE**

